

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2023-D039
Révison de Loyer - 2023 - Kiosque Espace de Loisirs - Annule et remplace décision du maire 2023-D036

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/077 du 03/07/2020, concernant les délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire, notamment en matière de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Vu le bail commercial conclu le 20/07/2016 entre la commune de Marçon et madame Sandrine DAMIEN,

Vu l'évolution des indices des loyers commerciaux du 4ème trimestre 2021 et du 1er trimestre 2023,

Vu la décision du maire n° 2023-D036 concernant la révision de loyer du kiosque de l'espace de loisirs,

Vu la Loi 2022-1158 du 16 Août 2022 concernant le plafonnement de l'indice des loyers commerciaux pour les Petites et Moyennes Entreprises

Considérant que cette entreprise peut bénéficier du plafonnement de l'indice des loyers commerciaux,

DECIDE

Article n° 1 : La décision du Maire n° 2023D036 en date du 04/07/2023 est annulée et remplacée par la présente décision.

Article n° 2 : Le loyer du bail commercial, conclu avec Mme DAMIEN Sandrine responsable légal, du Kiosque de l'espace de loisirs, est fixé à 1 827.55€ hors taxes soit 2 193.06€ toutes taxes comprises.

Article n° 3 : Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal.

Fait à Marçon, le 17/08/2023

Le Maire,
Monique TROTIN

